

# cma INDUSTRY

13 RUE BERGA

09400 TARASCON-SUR-ARIEGE



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT**


**DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE  
CMA INDUSTRY – TARASCON SUR ARIEGE (09)**

**USAGE FUTUR POUR LA MISE A L'ARRET DEFINIF DE  
L'INSTALLATION - PIECE JOINTE N°12**

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil




**APAVE Sudeurope**  
Agence de Toulouse Borderouge  
11 rue Alexis de Tocqueville  
31200 TOULOUSE

|   |  |               |
|---|--|---------------|
|  | DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE n°2565   | septembre 222 |
|   | USAGE FUTUR POUR LA MISE A L'ARRET DEFINIF DE L'INSTALLATION - PIECE JOINTE N°12 | Page 2        |

## SOMMAIRE

|          |                                       |          |
|----------|---------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>USAGE FUTUR DU SITE .....</b>      | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>AVIS DU MAIRE .....</b>            | <b>3</b> |
|          | <b>ANNEXE 1 : AVIS DU MAIRE .....</b> | <b>3</b> |

|   |  |               |
|---|--|---------------|
|  | DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE n°2565   | septembre 222 |
|   | USAGE FUTUR POUR LA MISE A L'ARRET DEFINIF DE L'INSTALLATION - PIECE JOINTE N°12 | Page 3        |

Ce document décrit la proposition de CMA INDUSTRY sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif avec l'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R512-46-4].

## 1 USAGE FUTUR DU SITE

L'usage futur du site proposé après arrêt définitif de l'activité sera identique à l'usage actuel de type industriel.

Les dispositions suivantes seront adoptées pour la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets
- L'interdiction d'accès au site ou installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

CMA INDUSTRY fera attester, conformément au dernier alinéa de l'article L. 512-7-6, de cette mise en œuvre par une entreprise certifiée.

## 2 AVIS DU MAIRE

Le pétitionnaire a demandé l'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [4° de l'art. R. 512-7-6 du code de l'environnement]

L'avis du maire est annexé au présent document en annexe 1.

## ANNEXE 1 : AVIS DU MAIRE

Tarascon sur Ariège, le 14 septembre 2022



 [www.mairie-tarascon.com](http://www.mairie-tarascon.com)

République Française  
Département de l'Ariège

Le Maire

à

Madame Lucette LAGOUTTE  
Directrice Générale de CMA INDUSTRY  
13 rue de Berga – BP 10140  
09400 Tarascon sur Ariège

**Objet** : Avis sur usage du site en cas de cessation d'activité/ dossier ICPE

**N.Réf** : Service URBANISME –AS/PP/AR

**Dossier suivi par Aïda RIBEIRO**

Madame La Directrice Générale,

Par courrier reçu en mairie le 8 septembre, vous sollicitez l'avis de la commune sur votre proposition d'usage futur de votre site, situé 13 rue de Berga à Tarascon sur Ariège, en cas d'une éventuelle cessation d'activité de l'entreprise CMA INDUSTRY.

Votre proposition est la suivante :

-Vous vous engagez à remettre le site dans un état ne présentant pas de risques pour les intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'Environnement

-L'usage futur proposé serait un usage comparable à celui d'aujourd'hui, le site se situant en zone UF de notre Plan Local d'Urbanisme en vigueur, à savoir un usage industriel.

Par la présente, et conformément au code de l'Environnement (notamment ses articles R512-39-1 et suivants), j'émet un avis favorable à votre proposition.

Je vous prie d'agréer, Madame La Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,  
Alain SUTRA**

